



FICHE D'INSCRIPTION MJC DE FISMES 2025-2026

Activité de loisirs – Mineur

Toutes les informations sont à renseigner obligatoirement

Informations personnelles de l'adhérent : (mineur)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

C.P. : Ville :

Téléphone : (de l'enfant s'il en a un)

Choix de l'activité : indiquez le jour et l'heure si concerné

.....

Modalité de départ à l'issue de l'activité : seul(e) accompagné(e)

Informations des représentants légaux :

PARENT 1

NOM, PRENOM :

Adresse :

.....

Tél. domicile :

Portable :

Mail

PARENT 2

NOM, PRENOM:

Adresse : (*si différente*)

.....

Tél. domicile (si différent) :

Portable :

Mail (si différent)

Je souhaite m'inscrire à la liste de diffusion téléphonique (sur le numéro de portable : Parent 1 Parent 2) pour recevoir des informations :

Cinéma, culture

Brocante, Bourses ...

Je soussigné(e) : responsable légal(e) de

- déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription (au dos du présent document) et les accepter.
- Certifie conforme les informations mentionnées ci-dessus

Signature :

Réservé à l'association ne pas remplir :

CHEQUE BANCAIRE

ESPECES

CHEQUES VACANCES

CHEQUES CESU

PASSEPORTS LOISIRS CAF / MSA

Adhésion à la MJC

Coût de l'activité

Total à payer

1 ^{er} chèque	
2 ^{ème} chèque	
3 ^{ème} chèque	
4 ^{ème} chèque	

Date 1^{er} échéance

Date 2^{ème} échéance

Date 3^{ème} échéance

Date 4^{ème} échéance

Modalités d'inscription aux activités

Fonctionnement/Inscription :

- possibilité d'une séance d'essai avant l'inscription définitive,
- les activités proposées seront maintenues sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant,
- les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires (à l'exception du 1er samedi des vacances), ni les jours fériés,

Modalités de remboursement d'une activité :

- l'adhésion, et la participation à l'activité sont perçues pour la saison qui fonctionne de septembre à juin. Aucun remboursement ne sera effectué *sauf en cas de force majeure (mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif ou longue maladie sur présentation d'un certificat médical) et après étude de cette situation particulière*
- en cas d'annulation d'une activité en raison d'un arrêt de travail d'un animateur, l'association procédera au remboursement des séances non effectuées (hors adhésion) uniquement à partir d'une interruption de 4 cours consécutifs.
- en cas de fermeture administrative, d'une épidémie... indépendante de notre volonté, l'association se laisse la possibilité de ne pas indemniser ou rembourser les usagers des cours non effectués.

Annulation/Report d'un cours :

- en cas d'annulation d'un cours (maladie ou événement majeur), l'adhérent est prévenu par mail ou sms,
- en cas de report d'un cours, l'adhérent est prévenu directement par l'animateur,
- en cas d'arrêt maladie d'un animateur, l'association s'efforcera dans la mesure du possible de le remplacer.

Règlement de l'adhésion, la licence et la participation à l'activité :

- l'adhésion ainsi que la participation à l'activité devront impérativement être réglées lors de la deuxième séance,
- l'adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation se verra refuser l'accès à l'activité,
- possibilité de régler en plusieurs fois uniquement par chèque,
- possibilité de régler par chèques vacances, chèques CESU, les Pass'Sports ou les passeports loisirs de la CAF ou MSA (attention aux dates de validité !)

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique. Les données personnelles sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées (la gestion, de l'inscription, du suivi, de la facturation et du contentieux) et ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et liberté » modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, ainsi que du droit de demander la limitation du traitement et du droit à la portabilité des données. Sur simple demande écrite auprès du secrétariat ou par mail.